

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC
N° :2026_32

Conseillers en exercice :	19	
Présents :	17	L'an deux mille vingt-six
Procurations :	1	Le 23 avril 2026 à 21h00
Votants :	18	Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PAUL - FLAUGNAC
Pour :	18	dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison Citoyenne de
Contre :	0	Flaugnac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.
Abstentions :	0	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17/04/2026

Présents : CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, MOULENE Vanessa, RESSEGUIE Michel, RESSEGUIE Sophie, RINGOOT Marie-Claude, ROBERTIES Sébastien, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

Représenté(s) : LALLEMENT Peggy par FAISANT Michelle.

Absents excusés : ALBOUYS Jean-Christophe.

Objet : Nomination d'un secrétaire de séance

Le code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- De nommer Monsieur Jérémy COLOMBIER, secrétaire séance.

Fait et délibéré le 23 avril 2026,
Pour Copie conforme,

Le Secrétaire de Séance

Le Président de Séance,

Jérémy COLOMBIER

Michel RESSEGUIE



Date de transmission de l'acte: 24/04/2026

Date de réception de l'AR: 24/04/2026

046-200060002-DE_2026_032-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC
N° :2026_33

Conseillers en exercice :	19	
Présents :	17	L'an deux mille vingt-six
Procurations :	1	Le 23 avril 2026 à 21h00
Votants :	18	Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PAUL - FLAUGNAC
Pour :	18	dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la maison citoyenne de
Contre :	0	Flaugnac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.
Abstentions :	0	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17/04/2026

Présents : CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, MOULENE Vanessa, RESSEGUIE Michel, RESSEGUIE Sophie, RINGOOT Marie-Claude, ROBERTIES Sébastien, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

Représenté(s) : LALLEMENT Peggy par FAISANT Michelle

Absents excusés : ALBOUYS Jean-Christophe

A été désignée secrétaire : COLOMBIER Jérémy

Objet : Approbation du Procès-Verbal de la Réunion du Jeudi 02 avril 2026

Il s'agit d'approuver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 02 avril 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'approuver**, avec observation, le procès-verbal de la séance du jeudi 02 avril 2026.

Fait et délibéré le 23 avril 2026,
Pour Copie conforme,

Le Secrétaire de Séance

Le Maire,

Jérémy COLOMBIER

Michel RESSEGUIE



Date de transmission de l'acte: 24/04/2026

Date de réception de l'AR: 24/04/2026

046-200060002-DE_2026_033-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC
N° :2026_34 – Complément à la délibération N° 2026_13 du 20 mars 2026

Conseillers en exercice :	19	
Présents :	17	L'an deux mille vingt-six
Procurations :	1	Le 23 avril 2026 à 21h00
Votants :	18	Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PAUL - FLAUGNAC
Pour :	18	dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison Citoyenne de
Contre :	0	Flaugnac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.
Abstentions :	0	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17/04/2026

Présents : CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, MOULENE Vanessa, RESSEGUIE Michel, RESSEGUIE Sophie, RINGOOT Marie-Claude, ROBERTIES Sébastien, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

Représenté(s) : LALLEMENT Peggy par FAISANT Michelle

Absents excusés : ALBOUYS Jean-Christophe

A été désignée secrétaire : COLOMBIER Jérémy

Objet : Délibération complémentaire relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire

Le Maire expose que l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet au conseil municipal de lui déléguer un certain nombre de ses compétences.

Après examen du bureau de contrôle de la légalité, de l'intercommunalité et du contrôle budgétaire concernant la délibération N° 2026_13 du 20 mars 2026, indiquant que le conseil municipal n'a pris soin de fixer précisément ces limites et conditions pour les matières visées aux paragraphes 26 et 27.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la présentation par le maire, de l'objet de la délibération proposée et après en avoir délibéré,

DECIDE

De modifier les articles 26 et 27 et de confier au maire, pour la durée du mandat, les délégations suivantes :

26° De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions dans les conditions suivantes, *la délégation est donnée pour solliciter l'attribution de subventions pour le financement des seules opérations ayant fait l'objet d'une décision préalable de l'assemblée délibérante ;*

27° De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, dans les limites suivantes, *la délégation porte uniquement pour les opérations inscrites au budget et pour lesquelles le conseil municipal aura approuvé les études d'avant-projet définitif du maître d'œuvre désigné pour l'opération concernée ;*

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Fait et délibéré le 23 avril 2026

Pour Copie conforme,

Le Secrétaire de Séance

Jérémy COLOMBIER

Le Maire,

Michel RESSEGUIE



Date de transmission de l'acte: 24/04/2026

Date de réception de l'AR: 24/04/2026

046-200060002-DE_2026_034-DE

AGEDI

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC
N° :2026_35

Conseillers en exercice :	19	
Présents :	17	L'an deux mille vingt-six
Procurations :	1	Le 23 avril 2026 à 21h00
Votants :	18	Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PAUL - FLAUGNAC
Pour :	18	dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison Citoyenne de
Contre :	0	Flaugnac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.
Abstentions :	0	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17/04/2026

Présents : CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, MOULENE Vanessa, RESSEGUIE Michel, RESSEGUIE Sophie, RINGOOT Marie-Claude, ROBERTIES Sébastien, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

Représenté(s) : LALLEMENT Peggy par FAISANT Michelle

Absents excusés : ALBOUYS Jean-Christophe

A été désignée secrétaire : COLOMBIER Jérémy

Objet : Délibération relative au Droit à la Formation des Élus

Vu les articles L 2123-12 à L 2123-14 ainsi que les articles R 1221-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal est appelé à délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre ;

Considérant par ailleurs que le droit à la formation en lien avec leur mandat est reconnu au bénéfice des membres du conseil municipal qui ont droit à un congé formation de 24 jours au total pour la durée de leur mandat, quel que soit le nombre de mandats détenus et qui ont la qualité de salarié ;

Considérant que les frais de formation incluant les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement, et constituent une dépense obligatoire de la commune dès lors que l'organisme dispensateur est agréé par le ministère des collectivités territoriales ;

Considérant que les pertes de revenu subies par l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation sont compensées par la commune dans la limite de 21 jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure ;

Considérant que, par ailleurs, le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal, sans que le montant réel des dépenses de formation ne puisse excéder 20 % du même montant ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'inscrire** au budget principal une enveloppe annuelle dédiée à la formation des élus municipaux égale à 2 000 € au compte 65315.
- **Précise** que les formations relatives à l'exercice du mandat doivent être dispensées par un organisme agréé par le ministre des collectivités territoriales et que la prise en charge de la formation des élus sera subordonnée à une demande préalable de remboursement précisant l'objet de la formation et l'adéquation avec les fonctions électives exercées pour le compte de la collectivité, ainsi qu'à la fourniture d'un état des justificatifs de dépenses ;

- **Précise** que les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'auront pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits seront affectés en totalité au budget de l'exercice suivant, sans pouvoir être reportés au-delà de l'année au cours de laquelle interviendra le renouvellement de l'assemblée délibérante.

Fait et délibéré le 23 avril 2026

Pour Copie conforme,

Le Secrétaire de Séance

Le Maire,

Jérémy COLOMBIER

Michel RESSEGUIE



Date de transmission de l'acte: 24/04/2026

Date de réception de l'AR: 24/04/2026

046-200060002-DE_2026_035-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC
N° :2026_36

Conseillers en exercice :	19	
Présents :	17	L'an deux mille vingt-six
Procurations :	1	Le 23 avril 2026 à 21h00
Votants :	18	Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PAUL - FLAUGNAC
Pour :	18	dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison Citoyenne de
Contre :	0	Flaugnac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.
Abstentions :	0	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17/04/2026

Présents : CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, MOULENE Vanessa, RESSEGUIE Michel, RESSEGUIE Sophie, RINGOOT Marie-Claude, ROBERTIES Sébastien, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

Représenté(s) : LALLEMENT Peggy par FAISANT Michelle

Absents excusés : ALBOUYS Jean-Christophe

A été désignée secrétaire : COLOMBIER Jérémy

Objet : Participation Financière au Voyage Scolaire à Venise – Collège Sainte Thérèse à Lalbenque

Monsieur le Maire nous informe qu'une demande d'aide pour le voyage scolaire de 2 élèves de la commune a été formulée par le Collège Sainte Thérèse à Lalbenque.

Le Conseil Municipal doit décider du montant de la participation par enfant.

Un voyage scolaire à Venise a eu lieu du 12 au 17 avril 2026 pour les élèves suivants :

- ✓ ALBOUYS Gabriel,
- ✓ CAZARD Lilian.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **De ne pas participer en raison du non-respect de la carte scolaire.**

Fait et délibéré le 23 avril 2026,
Pour Copie conforme,

Le Secrétaire de Séance

Le Maire,

Jérémy COLOMBIER

Michel RESSEGUIE



Date de transmission de l'acte: 24/04/2026

Date de réception de l'AR: 24/04/2026

046-200060002-DE_2026_036-DE

AGEDI

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC
N° :2026_37

Conseillers en exercice :	19	
Présents :	17	L'an deux mille vingt-six
Procurations :	1	Le 23 avril 2026 à 21h00
Votants :	18	Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PAUL - FLAUGNAC
Pour :	17	dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison Citoyenne de
Contre :	0	Flaugnac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.
Abstentions :	1	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17/04/2026

Présents : CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, MOULENE Vanessa, RESSEGUIE Michel, RESSEGUIE Sophie, RINGOOT Marie-Claude, ROBERTIES Sébastien, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

Représenté(s) : LALLEMENT Peggy par FAISANT Michelle

Absents excusés : ALBOUYS Jean-Christophe

A été désignée secrétaire : COLOMBIER Jérémy

Objet : Participation Financière au Voyage Scolaire en Angleterre – Collège Emile Vaysse à Castelnau-Montratier

Monsieur le Maire nous informe qu'une demande de participation au voyage scolaire en Angleterre pour 10 élèves de la commune en classe de 4^{ème} a été demandée par le Collège Emile Vaysse à Castelnau-Montratier.

Le Conseil Municipal doit décider du montant de la participation par enfant.

Ce voyage scolaire en Angleterre doit avoir lieu du 3 au 8 mai 2026 pour les élèves suivants :

- ✓ BOUZERAND Lio,
- ✓ BUSNEL Ruben,
- ✓ CAMPERGUE Léa,
- ✓ DE SOUSA Maïya,
- ✓ DABAT Etan,
- ✓ LAPORTE Tao,
- ✓ LERAY Antonin,
- ✓ MOURGUES Julia,
- ✓ RÉGY Matisse,
- ✓ VINEL Lola.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **De verser une participation de 50 €** aux parents qui en feront la demande.
- **D'inscrire** au budget les crédits correspondants sur l'Article 65741.

Fait et délibéré le 23 avril 2026

Pour Copie conforme,

Le Secrétaire de Séance

Le Président de Séance,

Jérémy COLOMBIER

Michel RESSEGUIE



Date de transmission de l'acte: 24/04/2026

Date de réception de l'AR: 24/04/2026

046-200060002-DE_2026_037-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC
N° :2026_38

Conseillers en exercice :	19	
Présents :	17	L'an deux mille vingt-six
Procurations :	1	Le 23 avril 2026 à 21h00
Votants :	18	Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PAUL - FLAUGNAC
Pour :	16	dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison Citoyenne de
Contre :	0	Flaugnac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.
Abstentions :	2	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17/04/2026

Présents : CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, MOULENE Vanessa, RESSEGUIE Michel, RESSEGUIE Sophie, RINGOOT Marie-Claude, ROBERTIES Sébastien, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

Représenté(s) : LALLEMENT Peggy par FAISANT Michelle

Absents excusés : ALBOUYS Jean-Christophe

A été désignée secrétaire : COLOMBIER Jérémy

Objet : Participation Financière au Voyage Scolaire en Normandie-Paris-Ouradour-sur-Glane – Collège Emile Vaysse à Castelnau-Montratier

Monsieur le Maire nous informe qu'une demande de participation au voyage scolaire en Normandie-Paris-Ouradour-sur-Glane pour 9 élèves de la commune en classe de 3^{ème} a été demandée par le Collège Emile Vaysse à Castelnau-Montratier.

Le Conseil Municipal doit décider du montant de la participation par enfant.

Ce voyage scolaire doit avoir lieu du 3 au 7 mai 2026 pour les élèves suivants :

- ✓ BOURKIA Ylies,
- ✓ COLOMBIER Lili-Marie,
- ✓ GIBERT Clémentine,
- ✓ LOUESDON Elise,
- ✓ PANIS Flora,
- ✓ PERROLAN Maxence,
- ✓ RIGOREAU Camille,
- ✓ ROUQUETTE Noam,
- ✓ VILA DE CASTRO Timothé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **De verser une participation de 50 €** aux parents qui en feront la demande.
- **D'inscrire** au budget les crédits correspondants sur l'Article 65741.

Fait et délibéré le 23 avril 2026

Pour Copie conforme,

Le Secrétaire de Séance

Le Président de Séance,

Jérémy COLOMBIER

Michel RESSEGUIE



Date de transmission de l'acte: 24/04/2026

Date de réception de l'AR: 24/04/2026

046-200060002-DE_2026_038-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC
N° :2026_39

Conseillers en exercice : 19
Présents : 17 **L'an deux mille vingt-six**
Procurations : 1 Le 23 avril 2026 à 21h00
Votants : 17 Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-PAUL - FLAUGNAC**
Pour : 17 dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison Citoyenne de
Contre : 0 Flaugnac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.
Abstentions : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17/04/2026

Présents : CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, MOULENE Vanessa, RESSEGUIE Michel, RESSEGUIE Sophie, RINGOOT Marie-Claude, ROBERTIES Sébastien, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

Représenté(s) : LALLEMENT Peggy par FAISANT Michelle

Absents excusés : ALBOUYS Jean-Christophe

A été désignée secrétaire : COLOMBIER Jérémy

Objet : Compte Financier Unique, Budget Principal, Exercice 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 présenté par M. Michel RESSEGUIE,

Vu le Compte Financier Unique 2025,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	638 239,70	24 062,06	0,00	0,00	614 177,64
Opérations exercice	613 058,96	744 349,61	187 108,02	131 410,03	800 166,98	875 759,64
Total	613 058,96	1 382 589,31	211 170,08	131 410,03	824 229,04	1 513 999,34
Résultat de clôture	0,00	769 530,35	79 760,05	0,00	0,00	689 770,30
Restes à réaliser	0,00	0,00	178 321,09	136 079,00	178 321,09	136 079,00
Total cumulé	0,00	769 530,35	258 081,14	136 079,00	178 321,09	825 849,30
Résultat définitif	0,00	769 530,35	122 002,14	0,00	0,00	647 528,21

Date de transmission de l'acte: 24/04/2026

Date de réception de l'AR: 24/04/2026

046-200060002-DE_2026_039-DE

A G E D I

M. Michel RESSEGUIE, Maire, se retire et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal réuni et présidé par Mme Michelle FAISANT, 1^{ère} Adjointe au Maire, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Mme Michelle FAISANT pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

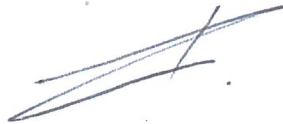
DECIDE

- D'approuver le compte financier unique 2025, comme ci-dessus.
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.
- De voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré le 23 avril 2026,
Pour Copie conforme,

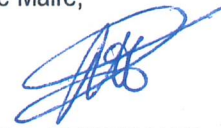
Le Secrétaire de Séance

Jérémy COLOMBIER




Le Maire,

Michel RESSEGUIE



La Présidente de Séance


Michelle FAISANT

Date de transmission de l'acte: 24/04/2026

Date de réception de l'AR: 24/04/2026

046-200060002-DE_2026_039-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC
N° :2026_40

Conseillers en exercice : 19
Présents : 17 **L'an deux mille vingt-six**
Procurations : 1 Le 23 avril 2026 à 21h00
Votants : 17 Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-PAUL - FLAUGNAC**
Pour : 17 dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison Citoyenne de
Contre : 0 Flaugnac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.
Abstentions : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17/04/2026

Présents : CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, MOULENE Vanessa, RESSEGUIE Michel, RESSEGUIE Sophie, RINGOOT Marie-Claude, ROBERTIES Sébastien, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

Représenté(s) : LALLEMENT Peggy par FAISANT Michelle

Absents excusés : ALBOUYS Jean-Christophe

A été désignée secrétaire : COLOMBIER Jérémy

Objet : Compte Financier Unique, Budget Annexe "Panneaux Photovoltaïques", Exercice 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique du budget annexe "Panneaux Photovoltaïques" pour l'année 2025 présenté par M. Michel RESSEGUIE,

Vu le Compte Financier Unique 2025,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	4 650,47	315,23	0,00	0,00	4 335,24
Opérations exercice	5 676,62	2 701,47	2 370,61	2 344,23	8 047,23	5 045,70
Total	5 676,62	7 351,94	2 685,84	2 344,23	8 362,46	9 696,14
Résultat de clôture	0,00	1 360,09	341,61	0,00	0,00	1 018,48
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	1 360,09	341,61	0,00	0,00	1 018,48
Résultat définitif	0,00	1 360,09	341,61	0,00	0,00	1 018,48

Date de transmission de l'acte: 24/04/2026

Date de réception de l'AR: 24/04/2026

046-200060002-DE_2026_040-DE

A G E D I

M. Michel RESSEGUIE, Maire, se retire et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal réuni et présidé par Mme Michelle FAISANT, 1^{ère} Adjointe au Maire, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Mme Michelle FAISANT pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'approuver le compte financier unique 2025 du budget annexe "Panneaux Photovoltaïques",** comme ci-dessus.
- **De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.**
- **De voter et arrêter les résultats définitifs** tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré le 23 avril 2026,
Pour Copie conforme,

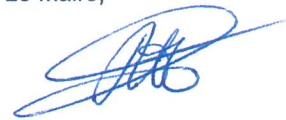
Le Secrétaire de Séance

Jérémy COLOMBIER



Le Maire,

Michel RESSEGUIE



La Présidente de Séance



Michelle FAISANT

Date de transmission de l'acte: 24/04/2026

Date de réception de l'AR: 24/04/2026

046-200060002-DE_2026_040-DE